

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_260313_025

portant sur

LOCATION DE L'EXPOSITION "MES IDÉES FOLLES" DES ÉDITIONS "LE PORT A JAUNI"

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment de l'article L2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

CONSIDÉRANT que la Médiathèque Confluence souhaite proposer l'exposition "Mes idées folles", d'après l'album éponyme de Ramona Badescu et Walid Taher, édité à la maison d'édition "Le port a jauni", dans le cadre de sa programmation culturelle,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De signer le contrat de location avec les éditions « Le port a jauni » pour l'exposition « Mes idées folles », visible à la Médiathèque du 3 au 28 mars 2026, pour un montant de mille-trois-cents euros (1300 €),

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans le contrat de location annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260313-lmc124140A-AR-
1-1

Date de télétransmission : 13/03/26

Date de publication : 19/03/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le treize mars deux mille vingt-six,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



*Le port a jauni – Atelier des héros – 7 rue des héros – 13001 Marseille
Contact exposition : Sarah ROLFO – mail : leportajauni.sarah@gmail.com*

Contrat de location de l'exposition issue de l'album *Mes idées folles* (Ramona Badescu* Walid Taher, Le port a jauni, 2016)

1- NOM DES PARTIES

Entre les soussignés :

Association Le Port a jauni

Atelier des héros – 7 rue des héros – 13001 Marseille – téléphone : 07 71 05 24 72
Association loi 1901 – N° SIRET 441 055 084 00053 – Code APE 94990
représentée par sa présidente Sylvie MÜLLER, contact@leportajauni.fr
D'une part,

Et :

Mairie de Lodève

N° de Siret : 213 401 425 000 11
Adresse : 7 place de l'Hôtel de Ville, 34700 LODÈVE
Téléphone : 04 11 95 03 90
Mail : mairie@lodeve.com
Représentée par : Mme Gaëlle LEVÊQUE, en qualité de maire
Structure d'accueil : Médiathèque Confluence de Lodève
Adresse : Rue Joseph Galtier 34700 Lodève
Numéro de téléphone pour la livraison : 06 03 71 51 67

D'autre part,

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

2- OBJET DU CONTRAT

Contenu de l'exposition

L'association Le Port a jauni loue à la structure d'accueil une **exposition** composée de :

- **4 kakémonos** (bâches imprimées avec œillets, 30 x 200 cm) et **8 créatures découpées** à disposer ou suspendre
- **Enregistrements** bilingues et mise en scène sonore de l'ouvrage « Mes idées folles » disponibles sur le MP3 pour libre écoute dans la bibliothèque.
- **2 cubes de rangement / tables** :
 - les cubes sont encastrés, ils permettent de ranger et de transporter l'exposition
 - les deux cubes se transforment en deux tables : un cube de jeu, un cube d'écoute.

Contenu des cubes

Outre les éléments d'exposition muraux (cadres et kakémonos, ci-dessus nommés), les cubes contiennent les éléments d'animation de l'exposition :

- 2 casques d'écoute
- 1 lecteur MP3 avec enregistrement du livre « Mes idées folles »

- 1 chargeur de lecteurs MP3
- un lot de 8 cartes imprimées pour jouer au jeu des 8 mots / 8 calligraphies
- un lecteur de mots à touches interactif pour entendre et répéter les 8 mots du jeu

Transport de l'exposition

Le transport aller et retour de l'exposition est à la charge de la structure d'accueil. La structure d'accueil s'engage à réceptionner et renvoyer l'exposition aux dates convenues dans la partie 3 du présent contrat. Le retour doit se faire dans les mêmes emballages que ceux de l'envoi.

Clause de bonne réception : le locataire s'engage à renvoyer le document attestant de sa bonne réception et du bon état de l'exposition dans un délai de 3 jours après réception.

Assurance de l'exposition

L'assurance de l'exposition est répartie comme suit :

- Le port a jauni prend en charge l'assurance de l'exposition pendant la durée de son transport.
- La structure d'accueil s'engage à assurer l'exposition dans son lieu pour toute la durée de la location. La valeur de l'exposition est estimée à 4000 €.

Clause d'annulation ou report

Une fois le contrat de location signé par les deux parties, **toute annulation ou report pour cause administrative ou sanitaire** qui ne relèverait pas du fait du Port a jauni, entraîne une facturation de 25% du prix de la location, correspondant au suivi administratif et au travail engagés.

Tarif de la location

La structure d'accueil loue l'exposition pour la durée stipulée dans la partie 3 du présent contrat pour un montant de 1300 €. Le règlement s'effectue à réception de la facture et à l'issue de la durée de la location. Le règlement s'effectue par virement bancaire sur le compte de l'association Le port a jauni (RIB en PJ).

Clause de réparation facturée : tout matériel endommagé par l'usage du locataire sera facturé après vérification de l'exposition à son retour (sauf endommagement dû au transport et à l'usage courant).

3. DATES DE L'EXPOSITION

L'association Le Port a jauni fera parvenir l'exposition à la structure d'accueil le **26 février 2026** par le transporteur Chronopost. La structure d'accueil tiendra à la disposition du même transporteur l'exposition, dans le même emballage qu'à l'expédition, **le 31 mars 2026**.

À Marseille, le 30 JANVIER 2026

Pour la mairie de Lodève Mme Gaëlle LEVÊQUE, en qualité de maire

Pour LE PORT A JAUNI
Sa présidente
Sylvie MÜLLER

